



Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Guillaume BLANCHARD
Laurent GODRET
Sylvie HERVÉ
Benoît LEROY
Jean Pierre VOGEL

Associé fondateur
Michel FILOCHE

Association SUPERFORMA

27 Rue François Monier
72100 Le Mans

N° SIREN 809 201 346

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

4, cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans
www.altexa.fr - 02 43 43 62 62 - lemans@altexa.fr

 **Le Mans**

 **Fresnay-sur-Sarthe**

 **Saint-Calais**

SA au capital de 792 000€ | Siège social : 4 cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans | Insrite au tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables de la Région des Pays de la Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique |
RCS Le Mans B 333 203 099 | APE 6920Z

 **Alliance
eurus**

Association SUPERFORMA

27 Rue François Monier
72100 Le Mans

N° SIREN 809 201 346

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association SUPERFORMA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association SUPERFORMA,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SUPERFORMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » de l'annexe relative aux comptes annuels 2025 qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Le Mans, 22 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
ALTEXA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Laurent GODRET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Actif		Au 31/12/2025		Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prox.	Montant net
Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
	TOTAL			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	271 442	59 943	211 498
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	9 570		9 570
	TOTAL	281 012	59 943	221 068
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	Participations	15		15
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	1 000		1 000
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 291		7 451
	TOTAL	8 306		8 466
Total (II)		289 318	59 943	229 375
Actif circulant	Stocks et en cours	5 591		6 483
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			8 587
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances	224 420		121 312
	Charges constatées d'avance	16 277		69 873
	TOTAL	240 698		199 773
Biens	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	681 339		339 270
Total (III)		927 629		545 526
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 216 948	59 943	1 157 004
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	20 667	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	199 061	150 611
	Excédent ou déficit de l'exercice	33 004	48 449
	Situation nette (sous-total)	252 733	199 061
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	488 278	176 633
	Provisions réglementées		
	Total (I)	741 011	375 694
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	116 667	50 000
	Total (II)	116 667	50 000
Provisions	Provisions pour risques		18 593
	Provisions pour charges	14 140	9 862
	Total (III)	14 140	28 455
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 261	155 452
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	150 547	65 419
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 426	49 925
	Produits constatés d'avance	8 950	3 000
	Total (IV)	285 186	273 797
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 157 004	727 946
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fonds à partir du bilan 2024

		De 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	6 460	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	111 479	80 577
	dont ventes de dons en nature	1 128	195
	Ventes de prestations de service	519 830	538 325
	dont parrainages	9 072	7 465
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 129 560	895 698
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	18 000	18 000
	Dons manuels		
	Mécénats	18 000	18 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	18 593	4 646
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	6 324	1 215
Total des produits d'exploitation (I)		1 810 248	1 538 461
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	36 266	28 970
	Variation de stocks	3 405	-3 135
	Autres achats et charges externes	815 446	828 909
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	39 432	24 294
	Salaires	546 887	370 398
	Cotisations sociales	190 053	135 083
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 896	16 424
	Dotations aux provisions	4 278	2 300
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	66 667	50 000
	Autres charges	48 367	50 780
	Total des charges d'exploitation (II)	1 775 700	1 504 026
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		34 547	34 434
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 616	2 472
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		1 616	2 472
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 616	2 472
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		36 164	36 907

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		13 760
Charges exceptionnelles (VI)	Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			13 760
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		3 160	2 218
Total des produits (I + III + V)		1 811 864	1 554 694
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 778 860	1 506 244
EXCÉDENT OU DÉFICIT		33 004	48 449
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025

SUPERFORMA

RYDGE Conseil
Version Mars 2026
Ce rapport contient 25 pages
SUPERFORMA - Annexe 2026

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 cour Edouard Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02.43.43.62.62
e-mail : lemans@altexa.fr

RYDGE Éclairer
Entreprendre
Réussir

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	4
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Principes généraux	5
5.1.1	Règlement comptable	5
5.1.2	Dérogations	5
5.1.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	5
5.2	Changements comptables	5
5.2.1	Changement de réglementation comptable	5
5.2.2	Changement d'estimation	7
5.2.3	Corrections d'erreur	7
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	9
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	10
6.2	Actif circulant	10
6.2.1	Stocks et en cours	10
6.2.2	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	11
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	11
6.4	Précisions sur certains postes de l'actif	11
6.4.1	Charges constatées d'avance	11
6.5	Fonds propres	12
6.5.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.5.2	Subventions d'investissement	14
6.6	Fonds reportés et dédiés	15
6.6.1	Fonds dédiés	15
6.7	Provisions et passifs éventuels	16
6.7.1	Provisions	16
6.7.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
6.8	Dettes	18
6.8.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	18
6.8.2	Précisions sur certains postes de passif	18
7	Informations relatives au Compte de résultat	18
7.1	Résultats par activité ou établissement	18
7.2	Produits du compte de résultat	19

7.2.1	Ventes de biens et services	19	
7.2.2	Produits de tiers financeurs	19	
7.2.3	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20	
7.3	Charges du compte de résultat	21	
7.3.1	Reports en fonds dédiés	21	
7.3.2	Précisions relatives à certains éléments	21	
7.3.3	Honoraires des commissaires aux comptes	22	
7.4	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)		22
7.4.1	Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées	23	
7.4.2	Charges des Contributions volontaires en nature : informations détaillées	24	
8	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	24	
9	Informations relatives à l'effectif	24	
10	Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)	24	
10.1	Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	24	
11	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	24	

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de promouvoir, d'organiser et de favoriser les pratiques des musiques actuelles, avec les autres acteurs du département, essentiellement sur l'agglomération mancelle et plus généralement dans le département de la Sarthe, voire au-delà. L'association défend un projet artistique et culturel répondant au cahier des charges du label Scènes de Musiques Actuelles du Ministère de la Culture qui s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Connecter la programmation et l'environnement de la musique à des populations variées
- Promouvoir les rencontres artistiques, les conférences, et les spectacles thématiques
- Lier les projets artistiques aux ambitions citoyennes

3 Description des moyens mis en œuvre

L'association entreprend toutes actions qui apparaissent nécessaires à la poursuite de son objet.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- SUPERFORMA a fusionné en date du 1er avril 2025 avec l'association LE SILO. Cette fusion a entraîné de plein droit la transmission universelle du patrimoine du SILO, laquelle a été dissoute de plein droit sans liquidation à la date de fusion. L'actif net du SILO apporté à SUPERFORMA est composé de ses disponibilités. Les stocks du SILO ont également été repris.

4.2 Evénements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

ALTEKA
Commissaire aux comptes
4 cours Edouard Belin - 72000 LE MANS
Tél : 02 43 43 62 62
e-mail : lemand@altekacpa.fr

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité a fait un choix de méthode comptable concernant :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

(*) Méthode de référence définie à l'article 121-5

5.2 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 cour Étienne Jules Marey - 72002 LE MANS
Tél : 02 43 43 62 62
e-mail : lemans@altea.fr

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés au paragraphe XX de cette annexe.

— Au niveau du compte de résultat :

- / Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 5 K€ et concerne les opérations suivantes :

- / Remboursements de charges de personnel (aides apprentis pour 5 K€)

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- / Remboursements de charges de personnel (aides apprentis pour 4,6 K€) : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 4,6 K€ au compte 64910000 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires »

- / Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 14 K€

Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 25 K€

- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».

Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 70 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 16 K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Commissaire aux comptes
4 cour Étienne Jules Marry - 72000 LE MAIR

Tél : 02 43 43 62 63

E-mail : commissaire@superforma.fr

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2 dans les deux premières colonnes du tableau.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, ce test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	209 000	72 012		281 012
Immobilisations financières	8 467		160	8 307
Total	217 467	72 012	160	289 318

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			72 012		
Immobilisations financières					
Total			72 012		

6.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Diminutions »

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					160
Total					160

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Situations et mouvements		A		B	C	D
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire	35 046	24 897		59 943
Immobilisations financières						
Total			35 046	24 897		59 943

6.1.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		24 897		
Immobilisations financières				
Total		24 897		

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires et des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués selon :

Éclairer
Entreprendre
Réussir

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société à responsabilité limitée, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 0002067 01, au capital social de 100 000 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Echo 92086 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre), TVA : FR03903309490

ALTEXA
Commissaire aux comptes
7 rue de la République 92086 Paris La Défense Cedex
TVA : FR03903309490

- la méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- Stocks et en-cours - Valeur globale et par catégorie appropriée

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnement		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises	5 591 €	6 483 €
Total	5 591 €	6 483 €

6.2.2 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.2.2.1 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	224 420	224 420	
Charges constatées d'avance	16 277	16 277	
Total	240 697	240 697	

6.4 Précisions sur certains postes de l'actif

6.4.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 16 277 € et concernent l'exploitation.

6.5 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.5.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise					20 668				20 668	
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »										
Report à nouveau	150 611		48 449						199 061	
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »										
Excédent ou déficit de l'exercice	48 449		-48 449		33 004				33 004	
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »										
Situation nette (sous-total)	199 061				53 672				252 733	
Fonds propres consommables										
Subventions d'investissement	176 633				337 000		25 355		488 278	
Provisions réglementées										
Total	375 694				390 672		25 355		741 011	

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 000 248 7 01, au capital social de 1 018 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Echo 92006 Paris La Defense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 308 490 (RCS Nanterre). TVA : FR03903309490

Éclairer
Entreprendre
Réussir

6.5.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres complémentaires				
— Apports Le Silo		20 667		20 667
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise				

6.5.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Le reprise de la subvention est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

— Tableau de variation des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	196 000	337 000		533 000
Quotes-parts virées au résultat	19 367	25 355		44 722
Montant net en fonds propres	176 633	311 645		488 278

6.6 Fonds reportés et dédiés

6.6.1 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

Pour les immobilisations amortissables, l'entité peut rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations. Il s'agit d'un choix de méthode comptable applicable à l'ensemble des immobilisations amortissables et donnant lieu à une information dans l'annexe des comptes concernant la méthode retenue ;

- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

Figurent en fonds dédiés à la clôture les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédiés à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les informations relatives aux fonds dédiés sont données par projet ou catégorie de projet

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Éclairer
Entreprendre
Réussir

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 cour Esienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél : 02.43.43.62.62
e-mail : j.mans@altexa.fr

© RYDGE Conseil

Subventions d'exploitations	50 000					50 000	
Subvention DRAC		66 667				66 667	
Autres contributions financières affectées							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	50 000	66 667				116 667	

6.6.1.1 Subventions d'exploitation

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Subvention ville du Mans	50 000	50 000			50 000
Subvention DRAC	100 000		66 667		66 667
Total	150 000	50 000	66 667		116 667

6.7 Provisions et passifs éventuels

6.7.1 Provisions

6.7.1.1 Tableau des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	18 593			18 593	-

Éclairer
Entreprendre
Réussir

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 rue Étienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 62 62
e-mail : lemans@altexa.fr

© RYDGE Conseil

Provisions pour charges	9 862	4 278			14 140
TOTAL	28 455	4 278			14 140

6.7.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne en totalité ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après :

Les engagements sont évalués dans le respect de la permanence des méthodes :

- / En appliquant la recommandation ANC n°2013-02. La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'évolution des salaires : 1.5%
- Taux d'actualisation : 3.98%/3.42%
- Probabilité de turnover : (1)
- Risque de mortalité : (2)
- Taux de cotisations sociales : 45% pour les cadres et 25% pour les non cadres

(1) Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission).

- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche

(2) Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Engagements retraite et avantages assimilés	Montant total de l'engagement	Prise en charge par l'assurance	Montant provisionné	Montant résiduel de l'engagement
Indemnités de départ en retraite	14 140 €		14 140 €	
Engagements contractés au profit des seuls dirigeants				

6.8 Dettes

6.8.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	112 262	112 262		
Dettes fiscales et sociales	150 548	150 548		
Autres dettes	13 426	13 426		
Produits constatés d'avance	8 950	8 950		
Total	285 186	285 186		

6.8.2 Précisions sur certains postes de passif

6.8.2.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 8 950 € et concernent l'exploitation.

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
— SUPERFORMA		33 004
Résultat de l'exercice		33 004

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Ventes de biens et services

Chiffre d'affaires		
Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités	Exercice N	Exercice N-1
Recette buvette et petite restauration	107 045	80 577
Ventes consommables	1 151	
Refacturations diverses	3 284	
Recette billetterie	519 831	538 325
Total	631 311	618 902

7.2.2 Produits de tiers financeurs

7.2.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.2.2.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.2.2.1.2 Subventions d'exploitation

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative en tenant compte toutefois des conditions d'octroi résolutives ou suspensives.

Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

7.2.2.1.3 Tableau des subventions et concours publics

L'information sur les montants des concours publics et les subventions qui nous ont été octroyés dans l'exercice est présentée sous forme du tableau suivant

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		257 500	799 700		40 006
Subvention d'investissement			337 000		

7.2.2.1.4 Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

7.2.3 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

— Sur provisions pour risques et charges : 18 593 €

7.3 Charges du compte de résultat

7.3.1 Reports en fonds dédiés

— Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 66 667 €

7.3.2 Précisions relatives à certains éléments

Des précisions sont apportées concernant :

7.3.2.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	187 000
Divers	443
TOTAL	187 443

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	27 399
Charges sociales provisionnées	11 807
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-

Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	48 867
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	24 580
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	112 653

7.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	5 352 €	
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes		
Honoraires totaux	5 352 €	

7.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.

- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat)

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Nature de ces contributions (utilisées pour les besoins de l'activité, stockées, vendues) :

- Modalités de recensement :

- Modalités qui lui ont permis de les quantifier :

- Méthodes de valorisation.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Mise à disposition Saulnières		54 900
Mise à disposition salle l'Alambik		5 402
Mise à disposition de l'espace info-ressource		450
Participation du personnel à la programmation et technique		5 744
Participation du personnel à l'info-ressource		1 072
Service communication		63 000
TOTAL		130 568

7.4.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

Les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions volontaires dont notre entité bénéficie sont explicitées ci-après

Elles s'élèvent pour l'exercice clos à 130 568 € / 131 341 € l'exercice précédent.

Éclairer
Entreprendre
Réussir

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 cour Étienne Jules Marry - 72000 LE MAÎLE
Tél. : 02.43.43.62.62
e-mail : lamans@altexa.fr

© RYDGE Conseil

7.4.2 Charges des Contributions volontaires en nature : informations détaillées

Elles s'élèvent pour l'exercice clos à 75 668€/ 76 441€ l'exercice précédent.

8 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 120 795 € en 2025.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à :

L'information ci-dessus est ventilée par catégorie :

Répartition des effectifs par catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	7
Cadres et ingénieurs	4
Total	11

10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte de résultat par origine et destination ni d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.

11 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

Éclairer
Entreprendre
Réussir

ALTEXA
Commissaire aux comptes
4 cour Étienne Jules Marey - 72000 LE MANS
Tél. : 02.43.43.02.62
e-mail : lemans@altexa.fr

© RYDGE Conseil

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	19 965	19 965		
		TOTAL	19 965	19 965		
	Immobilisations corporelles	Terrains	35 654	10 327	25 327	28 413
		Constructions	5 915 645	2 807 704	3 107 941	3 222 754
		Inst techniques, mat.out industriels	1 152 791	804 767	348 024	297 936
		Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL	7 104 091	3 622 799	3 481 292	3 549 104	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	26 500		26 500	26 500
		TOTAL	26 500		26 500	26 500
Total I			7 150 556	3 642 764	3 507 792	3 575 604
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	52 326	1 591	50 735	42 701
			42 656		42 656	46 240
		TOTAL	94 983	1 591	93 391	88 941
	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie		1 824	360	1 463	1 415
		Disponibilités	1 881 807		1 881 807	1 962 630
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	16 667		16 667	7 870
Total II			1 995 282	1 952	1 993 330	2 060 858
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF : (I+II+III+IV+V)			9 145 839	3 644 716	5 501 122	5 636 463
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	27 381	27 381
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	381 619	381 619
	<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>381 619</i>	<i>381 619</i>
	Report à nouveau	146 756	150 205
	<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>137 673</i>	<i>141 122</i>
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	993	-3 449
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>993</i>	<i>-3 449</i>
	Situation nette (sous-total)	556 750	555 757
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	378 533	404 513
	Provisions réglementées	128 435	87 671
	Total I	1 063 719	1 047 941
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	802 942	748 494
	Total II	802 942	748 494
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	187 343	212 479
	Total III	187 343	212 479
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 908 673	3 145 116
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	53 394	51 360
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 592	120 121
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	346 500	287 174
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	34 956	23 775
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	3 447 116	3 627 547
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	5 501 122	5 636 463
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Informations sur le bilan

ALTEXA

Commissaire aux comptes

4 cour Étienne Jules Maré - 72000 LE-MANS

Tél. : 02.43.43.62.62

e-mail : lemans@altexa.fr

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	4 276	2 380
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 276	2 380
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 019 399	3 013 636
	dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	3 019 399	3 013 636
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	12 000	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	130 222	228 340
	Utilisations des fonds dédiés	91 808	39 185
	Autres produits	657	841
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		3 258 364	3 284 384
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	868 452	832 225
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	130 670	137 658
	Salaires et traitements	1 345 361	1 364 009
	Charges sociales	428 783	443 682
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	267 549	263 183
	Dotations aux provisions	65 009	22 063
	Reports en fonds dédiés	146 256	152 207
	Autres charges	3 186	124
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		3 255 268	3 215 154
1. Résultat d'exploitation (I-II)		3 095	69 230

ALTEXA

Commissaire aux comptes
4 cour Émile Jules Masy - 72000 LE MANS
Tél. : 02.43.43.62.62
e-mail : lemans@altea.fr

Association d'Entraide des Personnes âgées du Canton de Noyant

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 933	5 708
	Autres intérêts et produits assimilés	40 716	2 133
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	47	329
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		42 698	8 170
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés	80 411	87 926
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		80 411	87 926
2. Résultat financier (III-IV)		-37 713	-79 755
3. Résultat courant avant impôt (II-III+IV)		-34 617	-10 524
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	26 124	26 986
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	56 000	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	82 124	26 986
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 124	6 300
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	40 764	2 657
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	45 889	8 957
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		36 235	18 029
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		624	2 782
Total des produits (II + III + V)		3 383 187	3 319 542
Total des charges (III + IV + VI + VII + VIII)		3 382 193	3 322 991
EXCÉDENT OU DÉFICIT		993	-3 449
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (99.3)			-3 449
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Fichier : Compte de Résultat 2024

Association SUPERFORMA

27 Rue François Monier
72100 Le Mans

N° SIREN : 809 201 346

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association SUPERFORMA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association SUPERFORMA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention écoutée à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Le Mans, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

ALTEXA



Laurent GODRET